



# Groupe de Travail Climat REDD Rénové

## GTCR-R

### COORDINATION NATIONALE


Note d'information sur le projet pilote de renforcement des modalités et capacités de concertation de la société civile nationale vis-à-vis des enjeux de gouvernance forestière et REDD+ en RDC



Novembre 2019

**EU REDD**  
facility





Note d'information sur le projet pilote de  
renforcement des modalités et capacités  
de concertation de la société civile  
nationale vis-à-vis des enjeux de  
gouvernance forestière et REDD+  
en RDC

Cette note du GTCR-R est un outil d'information et de communication qui présente de manière succincte cette initiative pionnière de renforcement des modalités de concertation de la société civile nationale avec un appui financier de l'Institut Forestier Européen (EFI). Elle est destinée aux membres du réseau GTCR-R sur l'étendue du territoire national ainsi qu'aux autres acteurs tels que l'administration forestière, les partenaires techniques et financiers et les décideurs politiques. Les réponses aux dix (10) questions stratégiques ci-dessous permettent d'éclairer les lecteurs sur ladite initiative et sont assorties d'une théorie du changement qui présente la chaîne logique des résultats attendus.

Partenaires associés à la coordination du projet : FONAREDD, GIZ, PNUD, USFS, RainForest Norway.

## Présentation de l'initiative en dix (10) questions stratégiques



### 1. Pourquoi la concertation et quelle est sa valeur ajoutée?

La concertation est plus un « processus ouvert » qu'une suite définie de procédures qui tendraient à réduire la concertation à des instances, étapes, formalités à respecter. Elle repose sur une acceptation de coopération entre parties prenantes et suppose donc un certain « pré-accord » sur l'objet de la concertation, mais surtout sur la coopération comme condition sine qua non d'une construction collective allant vers un ou plusieurs positionnement(s) ou vision(s). La concertation est donc une démarche qui ne s'établit pas

uniquement pour « répondre ou évaluer », mais avant tout pour « proposer et construire ». En comparaison de la consultation qui possède certaines dispositions légales, la concertation est par nature une initiative volontaire d'un groupe d'acteurs souhaitant préparer et anticiper un processus de réforme en lui proposant des pré-orientations et des éléments de contenu. Si les consultations interviennent une fois la décision de mettre en œuvre un projet REDD (ou une proposition de réforme) effectuée, la concertation elle, s'ancre plus en amont et positionne les acteurs comme les « initiateurs d'un changement, d'une prise de décision » et en quelque sorte, crédibilise leurs interventions lors des étapes suivantes.

## *2. Pourquoi avec le GTCR-R ?*

Le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCR-R) est un réseau national composé de 600 organisations fondé en 2009 dans l'optique de représenter les communautés locales et peuples autochtones dans le processus et les négociations nationales et internationales sur la REDD+. C'est l'interlocuteur mandaté de la société civile et a des démembrements sur toute l'étendue du territoire avec des mécanismes de coordination et de mobilisation en temps réel. C'est un réseau adapté pour la concertation, consultation, participation depuis la base avec une légitimité et redevabilité vis-à-vis de ses membres. Fort de ces atouts, le GTCR-R est un partenaire de choix pour préparer et accompagner les politiques gouvernementales en matière de gouvernance et gestion durable des ressources naturelles.

## *3. Pourquoi le focus sur les éléments manquants des thèmes émergents et prioritaires du cadre normatif sur les forêts (CNF) selon les OSCs?*

Le secteur forêt et environnement est en pleine mutation, et les politiques globales ainsi que les initiatives bilatérales et multilatérales se multiplient avec des exigences de réformes au niveau national et international (FLEGT, REDD+, CLIP, PES etc.). Cependant, le CNF en RDC date de 2002 et n'a pas pu s'arrimer et s'adapter aux récentes évolutions. La plupart des parties prenantes du secteur forestier s'accordent que ce CNF est désuet et devrait être actualisé pour satisfaire aux enjeux et défis émergents de la gouvernance forestière, notamment ceux de la REDD+.



C'est dans une perspective de complémentarité, que cette initiative vise à identifier les éléments manquants et les thèmes émergents et prioritaires d'actualité afin de formuler des propositions d'orientations et d'options à prendre en compte dans les prochaines réformes sectorielles, notamment celle de la future Politique Forestière.

#### *4. Quels sont les résultats attendus et comment le GTCR-R souhaite les valoriser ?*

Les produits attendus pour ce travail sont la production d'un Guide de concertation du GTCRR ainsi qu'une note de positionnement du GTCR-R contenant des propositions d'orientations et éléments techniques concrets pour renseigner ou nourrir le processus d'élaboration de la politique forestière, ainsi que la révision future du Code Forestier, et ce en lien avec le processus actuel de révision et mise en place du Conseil Consultatif National des Forêts.

#### *5. Comment mettre en œuvre cette démarche de concertation ?*

La démarche de concertation est une approche itérative en 5 étapes : (1) identification des leçons apprises et éléments méthodologiques du guide de consultation du GTCR-R à intégrer dans la démarche de concertation; (2) identification des éléments manquants ou des thèmes émergents prioritaires à intégrer dans les futures réformes (Politique Forestière et révision du Code forestier); (3) formulation des propositions politiques et légale pour la réforme du secteur forestier; (4) collecte des données nationales et de terrain, y compris à l'échelle provinciale. Ceci pour améliorer et détailler les propositions d'orientations formulées ; et (5) élaboration d'une note de positionnement sur la base des propositions validées, et d'une guide méthodologique sur la démarche de concertation.



## *6. Quel rôle des membres du réseau et des coordinations provinciales ?*

Le GTCR-R a 600 membres et 26 coordinations provinciales. Compte tenu de la dimension pilote du projet appuyé par EFI, certains membres et certaines coordinations provinciales joueront un rôle primordial dans ce processus. Les coordinations provinciales d'intérêts serviront de plateforme de concertation, communication, relai d'information, coordination et capitalisation des acquis au niveau des provinces. En fonction de l'expertise recherchée, certains membres du réseau seront sollicités pour prendre part à la fois aux ateliers de concertation au niveau central, et aussi à la collecte des données de terrain.

## *7. Où la concertation sera-t-elle mise en œuvre ?*

L'espace de concertation doit être implanté au niveau national et provincial pour assurer la proximité aussi bien avec les décideurs politiques que les communautés locales. Le GTCR-R dispose d'une coordination nationale et des coordinations provinciales et celles-ci peuvent être utilisées à cet effet pour limiter la duplication de structures.

## *8. Quel est le chronogramme d'activité ?*

L'appui d'EFI s'étale sur 12 mois de Juillet 2019 à Juin 2020. Elle comporte trois phases : préparation (3 mois), concertation et consolidation. La théorie du changement (page 3) présente les paquets d'activités qui contribuent aux trois grands résultats attendus.

## *9. Quelle perspective donner au projet et serat-il répliqué ?*

Cette initiative pilote permettra le développement et le test de la démarche de concertation. La perspective à long-terme et de pouvoir par la suite répliquer cette démarche pour développer les propositions de la société civile pour les reformes d'autres secteurs ou par exemple sur le plan de partage des bénéfices de la REDD+ ou des orientations du cadre d'investissements des partenaires techniques et financiers.



## 10. *Quels sont les acteurs cibles et l'audience visée ?*

Le note de positionnement élaborée au terme de l'initiative est principalement destinée à l'administration forestière (MEDD) chargée de l'élaboration des politiques forestières et environnementales ainsi que les membres du pouvoir législatif habilités à faire des propositions de lois. Cette note offrira à ces derniers les éléments d'orientations pour le développement de stratégies et politiques éclairées.

### ▪ **La Théorie du Changement**

La théorie du changement du GTCR-R est centrée sur les problématiques liées à la faible prise en compte des considérations de la Société Civile Congolaise dans les processus d'élaboration des politiques sectorielles. Ainsi, la théorie du changement suppose que si le GTCR-R dispose des ressources pour mettre en œuvre les paquets d'activités identifiés, ceux mèneront à trois résultats -clé : (1) Guide de concertation du GTCR-R développé ; (2) note de positionnement rédigée et diffusée ; et (3) capacités accrues de coordination, communication et plaidoyer du GTCR-R. Les synergies de ces résultats permettront au GTCR-R de mieux contribuer aux débats et dialogues nationaux sur la gouvernance forestière et notamment l'élaboration d'une future politique forestière intégrant les priorités de la Société Civile Congolaise.



## Problèmes

- Processus de réforme politique n'intégrant que partiellement les aspirations des parties prenantes
- Voix individuelle de la société civile avec limites organisationnelles de communication, coordination et collaboration

- Mise en œuvre des éléments
- Description des CTR-R selon la concertation
- Définition de la CTR-R

- Collecte des données pour améliorer et valider les propositions opérationnelles, techniques et juridiques
- Propositions d'orientations stratégiques, d'éléments juridiques, prioritaires pour la 2C et la 2D
- Identification des thèmes associés au cadre normatif et stratégique

- Appréhension de la note de positionnement du CTR-R
- Appréhension de la note de positionnement de la note de coordination provinciale
- Appréhension de la note de positionnement de la note de coordination provinciale
- Appréhension de la note de positionnement de la note de coordination provinciale

## Activités

Guide de concertation du CTR-R développé

Note de positionnement CTR-R rédigée et diffusée

Capacités accrues de coordination, communication et plaidoyer du CTR-R

## Objectifs spécifiques

Préparer l'élaboration de la loi sur la gouvernance forestière et la révision du Code Forestier à partir des consultations de la 2C

Positionner et consolider le CTR-R comme interlocuteur crédible et structuré, pro-actif de la bonne gouvernance forestière

## Objectif général

Le CTR-R contribue efficacement à la mise en œuvre de la loi sur la gouvernance forestière et le REDD+ dans les délais et de manière à ce que la société civile Congolaise soit impliquée et responsable

**Risques**

- Facilement volonte politique de décider de prendre en compte la note de positionnement CTR-R
- Manque d'intérêt pour la réplique de cette initiative.

## Théorie du changement du CTR-R



**EU REDD**  
facility



**COORDINATION NATIONALE GTCRR**

 2, Avenue Kanga, Q. SOCIMAT,  
Commune de la Gombe, Kinshasa , RDC

 [contact@gtcrr-rdc.org](mailto:contact@gtcrr-rdc.org)  
+243 82 08 1 81 14  
+243 81 71 00 192

 [www.gtcrr-rdc.org](http://www.gtcrr-rdc.org)